



Portique facultatif ??

La DISP de STRASBOURG a fait preuve de bienveillance envers la famille d'une personne détenue.

En effet l'épouse d'une personne détenue se fait faire un certificat médical informant notre administration que le passage sous portique pour un porteur de pacemaker entraîne un risque vital.

Aussi cette personne est-elle informée qu'elle ne passera plus sous le portique de la porte d'entrée.

Cette décision qui est contraire à toutes les mesures de sécurité essentielles, au moment où le plan vigipirate est au plus haut niveau, va donc faire jurisprudence.

Nous espérons que la même tolérance va être appliquée aux agents de notre Administration, aux intervenants extérieurs porteurs d'un pacemaker.

